



Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications

Procès-verbal de la réunion du 12 mars 2019

Ordre du jour :

1. 7314 Projet de loi portant transposition de la directive (UE) 2016/1148 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2016 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union européenne et modifiant
1° la loi modifiée du 20 avril 2009 portant création du Centre des technologies de l'Information de l'Etat et
2° la loi du 23 juillet 2016 portant création d'un Haut-Commissariat à la Protection nationale
- Rapporteur : Monsieur Eugène Berger
- Présentation et adoption d'une série d'amendements
2. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, M. Carlo Back, M. Eugène Berger, Mme Djuna Bernard, M. Sven Clement, M. Marc Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Marc Lies, Mme Lydia Mutsch

M. Alex Bodry remplaçant M. Franz Fayot

M. Jean-Paul Bever, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, M. Franz Fayot, Mme Octavie Modert, M. Roy Reding, Mme Viviane Reding, M. Serge Wilmes

M. David Wagner, observateur délégué

M. Xavier Bettel, Ministre de la Réforme administrative, Ministre de la Digitalisation

M. Marc Hansen, Ministre délégué à la Digitalisation, Ministre délégué à la Réforme administrative

*

Présidence : M. Guy Arendt, Président de la Commission

*

1. 7314 **Projet de loi portant transposition de la directive (UE) 2016/1148 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2016 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union européenne et modifiant**
1° la loi modifiée du 20 avril 2009 portant création du Centre des technologies de l'Information de l'Etat et
2° la loi du 23 juillet 2016 portant création d'un Haut-Commissariat à la Protection nationale

Après la présentation d'une série de 4 amendements parlementaires par le Président de la Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents de la commission.

Les amendements ainsi adoptés seront envoyés par le biais d'une lettre d'amendement au Conseil d'Etat à des fins de deuxième avis complémentaire.

2. **Divers**

Rien à signaler dans la rubrique « Divers ».

Luxembourg, le 14 mars 2019

Le Secrétaire-administrateur,
Jean-Paul Bever

Le Président de la Commission de la Digitalisation, des
Médias et des Communications,
Guy Arendt